



F.P.I.P.

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Résister aux policiers est, selon le T.G.I de BOBIGNY, de la légitime défense...

20 minutes.fr

Légitime défense reconnue à un sans-papier qui avait résisté à son expulsion

Le tribunal de Bobigny a reconnu vendredi l'état de légitime défense pour Salif Kamaté, un Malien de 50 ans jugé pour avoir résisté à la police lors de son expulsion le 26 mai à bord d'un avion d'Air France, annulé après un malaise de M. Kamaté et une révolte de passagers. «C'est une décision exceptionnelle», a estimé Richard Moyon, porte-parole du Réseau Education sans frontières, à l'issue de l'audience de la 16e chambre présidée par Sophie Lecarme, où une quinzaine de militants étaient venus soutenir M. Kamaté qui s'est dit «ravi».

Condamné bénéficiant d'une relaxe partielle, M. Kamaté a été condamné pour «soustraction à l'exécution d'une mesure de reconduite à la frontière» et «entrée ou séjour irrégulier» mais le tribunal a écarté les «violences sur dépositaire de l'autorité publique». Ancien toxicomane, condamné deux fois pour des faits de détention et de vente de stupéfiants, en 1990 et 2003, Salif Kamaté était interdit du territoire français depuis 1989. Il était arrivé en France légalement en 1972, au titre du regroupement familial.

«Caractère excessif de la contrainte»

Dans son jugement, la présidente a souligné **que les violences du prévenu avaient été commandées par la nécessité de la légitime défense**, en raison du «caractère manifestement excessif de la contrainte exercée par les policiers».

Le Malien avait été sorti inconscient de l'avion, où une partie des passagers s'étaient interposés dans ce qu'ils pensaient être au départ «une bagarre», les policiers étant en civil. Le commandant de bord avait renoncé à décoller.

Le procureur Rémi Chaise avait requis six mois d'emprisonnement, estimant au contraire que le prévenu «n'a subi aucune violence grave autre que celle nécessitée par son comportement». Le parquet a annoncé son intention de faire appel.

La police... LE metier

La P.I.P... LE syndicat

«J'ai tremblé, j'ai eu des nausées»

Selon le procureur, le passager malien a, pour des raisons «inexpliquables» et «contre toute attente», résisté aux policiers. «M. Kamaté s'agite soudain car il s'est senti très mal», lui a répondu Me

Catherine Herrero, l'avocate du Malien en situation irrégulière. En cause, selon elle, un calmant qui aurait été administré sans précaution par la chef d'escorte. «Sept ou dix minutes après ce cachet, j'ai

tremblé, j'ai eu des nausées», a expliqué l'imposant Malien, ancien toxicomane sous traitement de métadone, asthmatique et diabétique, qui explique alors avoir demandé à sortir.

«Les policiers m'ont dit que c'était trop tard et ont sauté sur moi», a relaté M. Kamaté. «Ils pratiquaient sur lui un étranglement, puis voyant qu'ils n'avaient pas le dessus, un policier a commencé à lui balancer des coups dans le ventre», a ensuite raconté un témoin, Michel Dubois, directeur de production du cinéaste Laurent Cantet dont toute l'équipe avait pris place à bord de l'avion. Le sans-papiers «étouffe», «se sent partir», et «mord le bras qui l'étrangle», selon son avocate qui avait plaidé la relaxe, au nom de la légitime défense. Le policier, qui s'est constitué partie civile, aura 7 jours d'ITT. Le tribunal a ajourné sa [décision au 14 mars 2008](#) pour fixer la peine pour le refus d'embarquer et le défaut de titre de séjour, laissant ainsi le temps à M. Kamaté «de justifier de démarches de régularisation».

«Je vais tout faire pour être régularisé», a-t-il promis, portant un costume de velours sombre sur un T-shirt "Vote ou crève".

© 2007 AFP

**Le Parquet
a annoncé son intention de faire appel...**

OUF !

**Une justice
qui voudrait paralyser la police ne s'y prendrait pas
autrement...**

**La FPIP et les policiers vont suivre avec intérêt les
suites judiciaires et administratives données à cette
affaire. A coup sûr, le dénouement ne sera pas sans
influences...**

Bn 05/09/2007